

Lettre des IA-IPR relative à l'évaluation des acquis des élèves, à l'attention des professeurs d'arts plastiques

Nous vous remercions par avance, pour l'attention que vous saurez porter à ces éléments de réflexion sur l'évaluation. Nous partageons tous la volonté de mieux faire réussir nos élèves dès cette année de mise en œuvre de la réforme de la scolarité obligatoire. Nous savons que l'évaluation constitue un enjeu important dans le cadre du nouveau socle commun et qu'elle est au centre de vos préoccupations actuelles. Aussi, nous vous adressons cette lettre afin de vous accompagner dans l'évaluation positive de vos élèves au quotidien, et de vous aider à remplir les bilans périodiques et à évaluer collectivement le niveau de maîtrise des élèves dans chacun des domaines du nouveau socle commun lors des bilans de fin de cycle.

Quelques propos liminaires permettant de faire le lien entre les programmes et les nouvelles modalités d'évaluation nous semblent nécessaires.

Pour rappel, les programmes d'enseignement (BO spécial n°11 du 26 novembre 2015) sont organisés par cycle de trois années ; chacun est constitué de trois volets :

- le volet 1 présente les caractéristiques du cycle ;
 - le volet 2 précise la contribution des disciplines à chacun des cinq domaines du nouveau socle commun tel qu'il est défini dans le BO n° 17 du 23 avril 2015, évalués à chaque fin de cycle ; le premier domaine (consacré aux langages) réunit quatre composantes qui ne sont pas compensables entre elles.
 - le volet 3 décline les objectifs de chaque discipline pour le cycle et explicite, à l'entrée de chaque programme disciplinaire, les liens étroits entre les compétences travaillées et les différents domaines du socle commun.
- Les trois volets, complémentaires, montrent la cohérence forte entre le travail disciplinaire et le socle commun : ils sont intimement liés.

Par ailleurs, les programmes étant organisés par cycle de trois années, un travail progressif doit être mis en place par les enseignants d'une même équipe afin de faire acquérir par les élèves les compétences et connaissances au niveau visé. L'évaluation, au quotidien, tout au long d'une année puis sur les trois années, en est fonction.

Une évaluation liée aux compétences travaillées

1- A partir de notions récurrentes (*forme, espace, lumière, couleur, matière, corps, support, outil, temps*) qui explorent **trois grandes questions ciblées** (*la représentation plastique et les dispositifs de présentation, les fabrications et la relation entre l'objet et l'espace, la matérialité de la production plastique et la sensibilité aux constituants de l'œuvre*) elles-mêmes déclinées en **questionnements**, l'enseignement des arts plastiques développe le potentiel d'invention des élèves au sein de situations ouvertes favorisant l'autonomie, l'initiative et le recul critique.

Quatre champs de compétences y sont travaillés : *expérimenter, produire, créer - mettre en œuvre un projet artistique - s'exprimer, analyser sa pratique*,



2/3

celle de ses pairs ; établir une relation avec celle des artistes, s'ouvrir à l'altérité - se repérer dans des domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art.

La prise en compte de ces champs (indissociables dans la réflexion inhérente à la conception d'une séquence) conduit l'enseignant à construire des situations-problèmes en lien avec les « **questionnements** » des programmes (*la ressemblance, la mise en regard et en espace, la prise en compte du spectateur, ...*). Ainsi pourra-t-il, au regard des travaux (réalisés ou en train de se réaliser) apprécier l'adéquation de la réponse à la question posée et évaluer, au cours de la séquence, toutes formes de progrès effectués par l'élève et la manière dont ce dernier l'exprime.

Pour chacun de ces champs de compétences, **l'évaluation** peut alors prendre la forme de curseurs que l'enseignant, au fil du temps, utilisera pour apprécier le degré de « réussite » voire de complexité, tant au niveau de la production réalisée que dans la réflexion qui la sous-tend. Elle lui permet de repérer les apprentissages acquis par les élèves et leurs réinvestissements possibles. Elle doit favoriser l'implication de l'élève et la prise de conscience de ses propres acquis, par une auto-évaluation.

Ainsi l'enseignant pourra-t-il, dans **le bilan périodique**, exprimer par exemple la réticence d'un élève à s'engager dans un processus personnel créatif ou à expérimenter (compétence "expérimenter, produire, créer") : « il amorce des intentions... mais il ne fait pas encore preuve d'autonomie... il essaie toutefois d'explorer divers domaines : dessin, photographie, vidéo, collage, sculpture... alors qu'il est à même de livrer une réflexion d'ordre artistique soutenue et convoquer des références culturelles adaptées » (compétence "se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art").

Le bilan périodique valorise le travail et la démarche effectués en arts plastiques. Il doit ainsi rendre compte de l'investissement de l'élève par rapport à ces quatre champs de compétences travaillées, permettre d'en apprécier l'évolution au fil de l'année et d'y faire jouer les compensations possibles d'un champ à l'autre.

Nous vous invitons à consulter les documents sur l'évaluation mis en ligne sur le site académique, plus particulièrement vers les fiches relatives à l'évaluation suivantes : n°2 : « activités évaluatives », n°3 : « implication de l'élève », n° 4 : « évaluation positive » et n°8 : le « bilan périodique ».

<http://reformeducollege.ac-versailles.fr/l-evaluation-dans-le-cadre-de-la-reforme-du-college>

D'autres productions du groupe évaluation étant en cours de parution, nous vous invitons à consulter régulièrement le site académique.

2- En vue du bilan de fin de cycles (3 et 4), nous vous rappelons que l'évaluation s'appuie avant tout sur la mise en œuvre des programmes curriculaires, sur le travail au quotidien des élèves et que ce travail mené dans chaque discipline contribue à la maîtrise des différents domaines du socle commun.

Les programmes d'arts plastiques s'inscrivent dans un projet global, attentif, pour l'élève, aux expériences sensibles d'apprentissages, expériences elles-mêmes induites par des situations de mise en pratique.

La pratique où interfèrent sans cesse faire, éprouver et penser, est placée au centre d'un enseignement artistique conçu dans une approche globale, récurrente et régulière.

Les compétences qui y sont travaillées renvoient aux divers domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.



3/3

Ces compétences constituent pour le professeur d'arts plastiques autant de champs d'investigation qui donnent sens à son enseignement et aux dispositifs qu'il mettra lui-même en place, au regard des programmes, dans le cadre de ses cours.

Ainsi permettent-elles au professeur de cibler les attendus de fin de cycle et à l'élève de revenir sur le « parcours » voire le projet d'ordre artistique effectué. Des repères de progressivité, pensés par l'enseignant dans une approche régulière et positive, aident l'élève à prendre conscience de sa progression.

Ces compétences permettent, en outre, d'établir des liens avec d'autres champs disciplinaires et de mettre en corrélation des appréciations diverses au profit d'une perception plus fine et globale de l'élève.

Afin de compléter votre réflexion, nous vous invitons à consulter les sites suivants ouvrant sur les multiples dimensions de l'évaluation :

- « *Évaluer la maîtrise du socle commun aux cycles 2, 3 et 4* » : relations entre les contenus des programmes d'enseignement et les 8 grandes composantes du Socle ; liens de téléchargement des « **documents d'accompagnement** » qui proposent, domaine par domaine, des observables, des indicateurs, des situations possibles d'évaluation.

<http://eduscol.education.fr/cid103803/evaluer-la-maitrise-du-socle-commun-du-cycle-2-au-cycle-4.html>

- *Ressources spécifiques aux programmes d'arts plastiques, cycles 2 et 3 :*

<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/actualites/actualites/article/documents-daccompagnement-des-nouveaux-programmes-darts-plastiques-du-cycle-3.html>

- « *Cinq fiches qui prolongent et enrichissent les documents d'accompagnement sous l'angle des principes et de la dynamique de l'évaluation en arts plastiques.* »

<http://eduscol.education.fr/cid111694/ressources-d-accompagnement-arts-plastiques-c4-evaluation.html>

- « *L'évaluation en arts plastiques au cycle 3* »

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques_et_education_musicale/81/2/EV16_C3_EART_APLA_eval-dm_613812.pdf

La ressource académique n°6 (« évaluation, nouveaux programmes d'enseignement et nouveau Socle Commun ») produite par le groupe évaluation peut également être un appui.

Le LSU, livret scolaire unique, réunit les différents bilans, périodiques et de fin de cycle et suit l'élève tout au long de sa scolarité obligatoire. C'est un outil institutionnel auquel il convient de se référer afin de s'en approprier l'esprit, quel que soit le logiciel ou l'outil utilisé.

Un document d'aide à la saisie du LSU en ligne sur Eduscol sera d'une aide précieuse pour compléter le bilan périodique (quel que soit le logiciel utilisé) :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College_2016/04/6/Aide_a_la_saisie_LSU_college_660046.pdf. Ce document est également accessible depuis le site académique.

Nous espérons avoir ainsi souligné le rôle crucial d'une évaluation positive qui prenne en compte le parcours global d'un élève en train de se construire, qui le conduise lui-même à percevoir des possibilités d'agir et la progression réalisée.

Nous vous souhaitons, chères, chers collègues, une année riche en projets au service de la réussite de vos élèves.